

**LE TRANSPORT SCOLAIRE RELÈVE DE LA COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.
TOUTE INSCRIPTION OU RENOUVELLEMENT DOIT ÊTRE ADRESSÉE À CELLE-CI
(L'AGENCE T'CAP NE S'OCCUPANT PAS DES DOSSIERS SCOLAIRES)**

**L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE CHAQUE ANNÉE POUR TOUS LES USAGERS SCOLAIRES SUR LES
DIFFÉRENTS SERVICES DE TRANSPORT ORGANISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR DES
RAISONS DE SÉCURITÉ ET D'ASSURANCE.**

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié ET scolarisé sur l'une des 42 communes de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, âgé de plus de 5 ans et résidant à plus de 3 km de l'établissement scolaire. (CF liste sur la notice jointe).

Pour rappel, les élèves de moins de 5 ans ou résidant à moins de 3 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles.

De plus, les élèves ne fréquentant pas l'établissement le plus proche du domicile devront prendre un abonnement commercial de 135 € à la boutique T'CAP, 2 cours de l'Esplanade à Privas ou sur <https://tcap.monbus.mobi>

COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

- Coller une nouvelle photo récente (différente de l'année précédente).
- Remplir lisiblement les cadres A, B, C et D, dater et signer le document.
- Joindre le règlement soit par chèque de 90 € à l'ordre de « Régie Transports CAPCA » (ou de 120€ après la date butoir indiquée sur le recto), soit par CB ou espèces dans nos locaux.
- Transmettre le dossier complet au Service Mobilités (adresse ci-dessous) pour qu'il puisse être traité. Pour être validée, la demande doit obligatoirement comporter : cette fiche dûment complétée, la nouvelle photo de l'élève ainsi que le règlement de l'abonnement ou le justificatif pour la gratuité.

- Joindre l'attestation de garde alternée pour les élèves dont les parents sont séparés.

Pour ceux qui ne possèdent pas encore de carte «T'CAP», elle sera distribuée par l'établissement scolaire à la rentrée et pour les renouvellements, c'est la même carte d'une année sur l'autre.

La carte «T'CAP» concerne tous les usagers qui empruntent le réseau T'CAP, plus d'infos à l'adresse :

<https://tcap.monbus.mobi>

CONDITIONS DE GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION FAMILIALE :

- Pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 € : joindre à la demande **une photocopie de l'attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la MSA mentionnant le quotient familial et précisant le nom des enfants concernés. (ne choisir qu'un seul mois entre janvier 2026 et juillet 2026).**

- Pour les familles de 4 enfants et plus (hors enseignement supérieur), tous scolarisés et empruntant les transports «T'CAP» : gratuité du titre de transport à partir du quatrième enfant transporté.

Joindre une copie de l'ensemble du livret de famille complétée par le nom et l'adresse de l'établissement scolaire des autres enfants scolarisés.

IMPORTANT

**L'abonnement scolaire est valable uniquement en période scolaire entre 6h45 et 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et entre 6h45 et 13h45 les mercredis
(en dehors de ces créneaux horaires et pendant les vacances scolaires, l'élève devra payer son trajet).**

*Renseignements sur le site : <https://www.privas-centre-ardeche.fr/vos-services/transports-et-mobilites/transports-scolaires/>
Ce formulaire est à renvoyer à l'adresse 1, rue Serre du Serret BP337 07003 PRIVAS CEDEX*

La Loi n°78.17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant.
Le droit d'accès et de rectification peut-être exercé auprès de la Communauté d'Agglomération.

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
Service Mobilités - 1, rue Serre du Serret - BP 337 - 07003 PRIVAS Cedex
04 75 64 88 46 - 04 75 64 07 07 - inscription@privas-centre-ardeche.fr
Accueil du public Av. du Moulin de Madame à Privas

du mardi au jeudi de 9h00-12h00 et de 14h00-16h30 et sur rendez-vous les lundis & vendredis



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche